

COMPTE RENDU SYNTHETIQUE **de la séance du Conseil Municipal** **du 05 MARS 2020**

Le cinq mars deux mille vingt, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LEROY, Maire

<u>Date de convocation</u> :	28 février 2020	<u>Membres en exercice</u> :	28
<u>Date d'affichage</u> :	28 février 2020	<u>Présents</u> :	22
		<u>Votants</u> :	28

Etaient présents : Mme Maryse BETOUS – M. Jean-Michel LEJEUNE - Mmes Hélène BROHY – Laurence AMOUROUX - MM. Hubert BELLET - Cyrille DEVOS - Philippe MERLEVEDE - Mme Isabelle LOUVET - M. Sylvain DELVALLEE – Mme Dominique PARA – M. Antonin ROUET- Mmes Françoise VANDERCOILDEN - Marie-Christine DELATTRE - Joëlle DESNEUX - Annette SAINT-AUBIN - MM. Xavier FOUCHER - Eric DUPERRON - Jean-Baptiste MAITIA – François HERAMBERT – Mmes Chantal MARTIN - Corinne LE BLEIZ – CHATELAIN.

Pouvoirs : M. Thierry MARETTE à M. Hubert BELLET
M. Pascal BEAUDOUIN à Mme Maryse BETOUS
Mme Victoria PACHECO à M. Jean-Michel LEJEUNE
Mme Gaelle LEBLANC-TRIGUER à Mme Helene BROHY
M. Jules TIOBANG TANKEU à M. Sylvain DELVALLEE
M. Michaël DE POLLI à M. Cyril DEVOS

Secrétaire de séance : M. Sylvain DELVALLEE

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2020

DELIBERATIONS

Cession d'une parcelle départementale (AM 557) à la commune de Franqueville-Saint-Pierre	2020-09
Cession d'une parcelle - Constructions rue des Canadiens	2020-10
Convention d'entente intercommunale pour la construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen – Avenant n°2	2020-11
Ouverture d'une ligne de trésorerie	2020-12
Compte de gestion de l'exercice 2019	2020-13
Compte administratif de l'exercice 2019	2020-14
Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019	2020-15
Subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour 2020	2020-16

Impôts directs locaux – fixation des taux pour 2020	2020-17
Fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux pour 2020	2020-18
Budget Primitif 2020	2020-19
Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-Maritime (2020-2025)	2020-20
Adhésion à la convention technique et financière relative à la réalisation d'audit(s) énergétique(s) sur le patrimoine de la Commune – Autorisation de signature	2020-21
Evolution contractuelle de l'activité fourrière	2020-22
Nouvelle dénomination d'un espace public	2020-23
Modification de l'organigramme – Services communaux	2020-24
Règlement intérieur – personnel communal	2020-25
Personnel communal - Créations et suppressions de postes	2020-26
Personnel communal - Créations de postes	2020-27
Tarifs – Animations spectacles	2020-28
Délimitation du périmètre et instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les projets d'aménagement commercial	2020-29

I. **SECRETARIAT DE SEANCE**

M. Sylvain DELVALLEE est élu secrétaire de séance. Il procède à la validation des pouvoirs, laquelle n'appelle aucune observation.

II. **ORDRE DU JOUR - COMPLEMENT**

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'inscription d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour, mentionné à l'ordre du jour et remis sur table aux membres du Conseil. L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé.

- « Ouverture d'une ligne de trésorerie »

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité.

IV. DELIBERATIONS

2020-09 - Cession d'une parcelle départementale (AM 557) à la commune de Franqueville-Saint-Pierre

Considérant que Département est propriétaire de la parcelle n°AM-557 qui constitue une voie de circulation vers le parking arrière de la mairie et un parking, ainsi qu'une voie de circulation pour l'immeuble construite au fond de la parcelle n°AM-38.

Considérant que la commune de Franqueville-Saint-Pierre entretient à ses frais le parking du CMS de Franqueville-Saint-Pierre, propriété du Département, depuis sa construction.

Considérant que l'avis de France Domaine porte la valeur vénale à 1 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes pour :

- **accepte la cession à titre gratuit et par acte administratif, de la parcelle AM-557 au profit de la Commune,**
- **autorise le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer les actes à intervenir.**

2020-10 - Cession d'une parcelle - Constructions rue des Canadiens

Considérant qu'il est proposé de céder à la SCCV FRANQUEVILLE en charge du projet, une parcelle de 5 m² située Route de Paris et appartenant à la commune.

Considérant, en effet que la parcelle cadastrée section AM n°199 d'une contenance de 5 m² et rentrant dans le domaine privé communal ne peut intéresser qu'un riverain vu sa taille et son emplacement.

Considérant que l'avis de France Domaine en date du 05 février 2020 porte la valeur vénale de la parcelle à 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **décide de la cession de cet ensemble immobilier au profit de SCCV FRANQUEVILLE au prix de cinq cents euros (500 €),**
- **précise que l'ensemble des frais relatifs à cette cession seront pris en charge par l'acquéreur,**
- **autorise le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer les actes à intervenir.**

2020-11 - Convention d'entente intercommunale pour la construction du Centre Aquatique du Plateau Est de Rouen – Avenant n°2

Considérant qu'une « Entente intercommunale » a été constituée entre 8 communes concernées par le projet du centre aquatique sur le Plateau Est de Rouen, se fondant sur une base exclusivement conventionnelle, permettant d'assurer en commun sa construction.

Considérant que par délibération du Conseil municipal de Quévreville-la-Poterie en date du 15 janvier 2020, Monsieur le Maire est autorisé à signer l'adhésion de la Commune à l'EICAPER.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **approuve l'adhésion de la Commune de Quévreville-la-Poterie à l'EICAPER, à ses conventions et avenants,**
- **demande à la Commune de Quévreville-la-Poterie, suivant les termes de l'article 6-5 de la convention N°1 ayant pour objet la création de l'« Entente intercommunale » et suivant les conditions prévues à l'article 6-3 de la même convention, de régler la somme de 2 577,57 euros au titre des droits d'entrée établis composés des frais de participation aux études préalables et les frais de fonctionnement pour l'année 2019 prévus dans l'Avenant N°1,**
- **demande à la Commune de Quévreville-la-Poterie d'élire trois représentants de la Commune pour siéger au sein de la Conférence intercommunale.**

2020-12 - Ouverture d'une ligne de trésorerie

Considérant que pour mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Franqueville-Saint-Pierre pourrait contracter auprès d'un organisme bancaire l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

Considérant que même si la ligne de trésorerie échappe aux règles relatives à la commande publique, la Commune a souhaité lancer une consultation. A cet effet, plusieurs établissements bancaires ont été sollicités pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 € sur une durée maximum de douze mois.

Considérant l'analyse faite des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité par 20 votes Pour, 3 votes Contre et 5 Abstentions :

- **retenir l'offre de la Caisse d'Epargne avec les caractéristiques suivantes :**
 - **Plafond maximal : 500 000 €**
 - **Durée : 12 mois**
 - **Commission d'engagement : 300 € en une seule fois**
 - **Commission de non-utilisation : 0 €**
 - **Montant minimum du tirage : aucun**
 - **Taux : taux fixe à 0,38 %**
 - **Périodicité de la facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office.**
- **autoriser le Maire à souscrire à une ligne de trésorerie annuelle d'un montant maximum de 500 000 euros sur l'exercice 2020 auprès de la Caisse d'Epargne sur la base de l'offre présentée,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues par le contrat.**

2020-13 - Compte de gestion de l'exercice 2019

Considérant que le compte de gestion établi pour l'exercice 2019 par Monsieur le Trésorier municipal n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 23 votes Pour et 5 Abstentions :

- approuve et de déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier municipal n'appelle ni observations, ni réserves du Conseil Municipal,
- arrête ledit Compte de gestion du comptable pour l'exercice 2019,
- autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020-14 - Compte administratif de l'exercice 2019

Considérant que le compte administratif termine le cycle annuel budgétaire et retrace l'exécution budgétaire de l'exercice. Ainsi, l'ordonnateur doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécuté en établissant le compte administratif du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe MERLEVEDE par 19 votes Pour, 3 votes Contre et 5 Abstentions :

- prend acte de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. Philippe LEROY, Maire, lequel s'étant retiré ;
- constate la concordance des écritures du compte administratif avec celles du compte de gestion dressé par le Trésorier municipal,
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- arrête les résultats définitifs et d'adopte le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

2020-15 - Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019

Considérant que l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 20 votes Pour et 8 Abstentions, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019 comme suit :

Compte	Affectation
1068 – recettes d'investissement (Excédents de fonctionnement capitalisés)	729 229,55 €
002 – recettes de fonctionnement (Excédent reporté)	Sans objet
TOTAL	729 229,55 €

2020-16 - Subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour 2020

Considérant que pour permettre aux associations et autres organismes de droit privé de pouvoir fonctionner et mener les différents projets dont ils sont porteurs en 2020, l'analyse des demandes de subvention des associations et autres a conduit aux propositions exposées au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité par 28 votes Pour, d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019 comme suit :

- approuve l'attribution des subventions aux associations et autres organismes telles que figurant dans le tableau ci-après,
- décide d'inscrire les dépenses au budget principal de l'exercice 2020, section de Fonctionnement, Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

2020-17 - Impôts directs locaux – fixation des taux pour 2020

Considérant que les communes font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, avant le 15 avril de chaque année (le 30 avril les années de renouvellement des organes délibérants), les taux de fiscalité directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti ...) votés par leur assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- vote les taux d'imposition pour l'exercice 2020 comme présenté ci-après,

	Taux 2019	Taux 2020	Evolution
Taxe d'habitation	14,00%	14,00%	0%
Taxe sur le foncier bâti	23,91%	23,91%	0%
Taxe sur le foncier non bâti	60,55%	60,55%	0%

- donne tout pouvoir au Maire pour la mise en œuvre de la délibération,
- procède à l'ajustement du produit fiscal prévisionnel à l'occasion de la plus proche décision modificative, en tant que de besoin,
- décide d'inscrire les crédits relatifs aux recettes correspondantes au budget principal, section de Fonctionnement, Chapitre 73 « Impôts et taxes ».

2020-18 - Fiscalisation des participations aux syndicats intercommunaux pour 2020

Pour mémoire, la Conseil Municipal a l'obligation de délibérer tous les ans sur les intentions de la commune de défiscaliser ou de fiscaliser sa participation aux syndicats intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour décide la fiscalisation des participations communales pour l'année 2020 aux syndicats intercommunaux suivants :

- *Syndicat Intercommunal du Relais d'Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen,*
- *Syndicat Intercommunal Résidences pour Personnes Agées du Plateau Est de Rouen,*
- *Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Franqueville-Saint-Pierre – Le Mesnil-Esnard.*

2020-19 - Budget Primitif 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête, par 20 votes Pour et 8 votes Contre, le Budget Primitif 2020 en recettes et en dépenses, à un montant total de 8 565 544,22 € qui se répartit comme suit :

- en fonctionnement : 5 410 688,57 €
- en investissement : 3 154 855,65 €

Dépenses (€)	BP 2019		BP 2020	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	4 590 875,00 €	795 039,90 €	4 685 556,15 €	725 132,42 €
Investissement	3 856 685,81 €	0,00 €	3 154 855,65 €	0,00 €
	8 447 560,81 €	795 039,90 €	7 840 411,80 €	725 132,42 €

Recettes (€)	BP 2019		BP 2020	
	Réelles	Ordre	Réelles	Ordre
Fonctionnement	5 385 914,90 €	0,00 €	5 410 688,57 €	0,00 €
Investissement	3 061 645,91 €	795 039,90 €	2 429 723,23 €	725 132,42 €
	8 447 560,81 €	795 039,90 €	7 840 411,80 €	725 132,42 €

2020-20 - Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de Seine-Maritime (2020-2025)

Considérant les nouvelles prescriptions du projet Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2020-2025) qui visent à la création de 434 places de terrains familiaux locatifs à l'échelle départementale avec la réalisation de 20 places pour la Commune alors qu'elle entendait initialement répondre à un objectif de 10 places au travers d'un projet d'habitat adapté.

Considérant que la Commune a un l'emplacement réservé (parcelle AS 23) dont une partie a été identifiée comme emplacement réservé au PLUi (environ 1 800 m²) qui ne permet que de répondre partiellement à l'objectif avec 10 places.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité par 28 votes Pour, un avis défavorable sur le Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage (2020-2025).

2020-21 - Adhésion à la convention technique et financière relative à la réalisation d'audit(s) énergétique(s) sur le patrimoine de la Commune – Autorisation de signature

Considérant que dans le cadre de l'accompagnement aux communes que la Métropole Rouen Normandie propose à ses membres, il est possible de bénéficier d'un marché permettant la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments communaux sur la période 2019-2023.

Considérant que les audits énergétiques qui seront réalisés respecteront non seulement le cahier des charges de l'ADEME mais permettront également l'obtention de financements (subventions fléchées de la Région Normandie pour la réalisation de travaux de rénovation énergétique).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- valide l'adhésion de la commune au dispositif proposé par la Métropole Rouen Normandie,
- autorise le Maire à signer la convention susmentionnée ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

2020-22 - Evolution contractuelle de l'activité fourrière

Considérant que la commune a signé une convention avec la Société d'Economie Mixte Rouen Park suite à une délibération du 22 mars 2018 (2018-016) pour une durée de 8 ans.

Considérant qu'au regard du changement récent de statuts, la SPL Rouen Normandie Stationnement ne peut travailler que pour ses actionnaires et le territoire de ses actionnaires.

Considérant que pour assurer une continuité de service, il est demandé aux communes bénéficiant de ses services d'adhérer à cette société en devenant actionnaire à hauteur d'une participation financière de 5,00 euros par intervention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour, autorise la signature contrat de prestations de service ci-joint ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

2020-23 - Nouvelle dénomination d'un espace public

Considérant que la dénomination des voies communales et principalement celles à caractère de rue ou de place publique est laissée au libre choix du Conseil Municipal.

Considérant l'intersection formée par la rue Alexandre Saas et la rue de la Liberté ainsi que la création d'un espace vert fleuri et arboré avec son moulin.

Considérant, enfin, qu'à cette même intersection se trouvait avant sa démolition et sa reprise dans le domaine public, la maison de Madame TANESIE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **renomme l'espace public formé par l'intersection des rues Alexandre Saas et de la Liberté,**
- **attribue la dénomination « Carrefour TANESIE ».**

2020-24 - Modification de l'organigramme – Services communaux

Considérant le projet de réorganisation des services communaux présenté et les avis favorables à l'unanimité des collègues des représentants de l'administration et du personnel lors de la réunion du Comité Technique du 02 mars 2020.

Considérant les travaux relatifs au projet d'administration en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité par 28 votes Pour, le nouvel organigramme des services communaux tel que présenté en annexe.

2020-25 - Règlement intérieur – personnel communal

Considérant la nécessité pour la Commune de se doter d'un règlement intérieur s'appliquant à l'ensemble du personnel communal et précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Considérant les avis favorables à l'unanimité des collèges des représentants de l'administration et du personnel lors des réunions du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail du 02 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **adopte le Règlement Intérieur communal,**
- **donne tout pouvoir au Maire pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et la communication auprès des personnels communaux.**

2020-26 - Personnel communal - Créations et suppressions de postes

Compte tenu du tableau d'avancement de grade prévu pour l'année 2020 et sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **approuve la création d'un poste :**
 - de Puéricultrice hors classe à temps complet
 - d'Auxiliaire de puériculture principal 1^{ère} classe à temps complet
 - d'Educateur de jeunes enfants 1^{ère} classe à temps partiel 80%
 - d'Agent de Maîtrise principal à temps plein (3 postes)
 - d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/11/2020
 - d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe à temps complet (2 postes)
 - d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (3 postes)
 - d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 19/35
 - d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 31/35
 - d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet – 18.85/35^{ème}
- **approuve la suppression du poste :**
 - de Puéricultrice classe supérieur à temps complet
 - d'Auxiliaire de puériculture principal 2^{ème} classe à temps complet
 - d'Educateur de jeunes enfants 2^{ème} classe à temps partiel 80%
 - d'Agent de Maîtrise à temps plein (3 postes)
 - d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet au 01/11/2020
 - d'Adjoint Administratif à temps complet
 - d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps complet (2 postes)
 - d'Adjoint Technique à temps complet (3 postes)
 - d'Adjoint Technique à temps non complet - 19/35^{ème}
 - d'Adjoint Technique à temps non complet - 31/35^{ème}
 - d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 18.85/35^{ème}

au 1^{er} avril 2020.

2020-27 - Personnel communal - Créations de postes

Considérant les besoins au sein des services techniques, notamment aux espaces verts, il est proposé de procéder au recrutement, d'un agent en charge des espaces verts,

Considérant les besoins à l'Hôtel de ville notamment dans le cadre du développement et de la modernisation des outils informatiques et de téléphonie mais également pour accompagner la mise en œuvre de la dématérialisation ainsi que sa sécurisation dans les divers compartiments d'activités de la commune, il est proposé de procéder au recrutement, d'un référent informatique et téléphonie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité par 21 votes Pour et 7 Abstentions :

- **la création au 1^{er} avril 2020 d'un poste d'Adjoint Technique ou Adjoint Technique principal 2^{ème} classe, titulaire à temps complet,**
- **la création au 1^{er} avril 2020 d'un poste de Technicien ou Technicien principal 2^{ème} classe, titulaire à temps complet**

2020-28 - Tarifs – Animations spectacles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour avalise les tarifs pratiqués lors du spectacle ci-après :

Théâtre – LOUIS XVI.FR - Vendredi 16 octobre 2020

Tarif fauteuil :	35 euros la place
Tarif chaise :	25 euros la place

2020-29 - Délimitation du périmètre et instauration du droit de préemption sur les fonds artisanaux, les fonds de commerce, les baux commerciaux et les projets d'aménagement commercial

Considérant qu'il est nécessaire pour la commune de Franqueville-Saint-Pierre de maintenir la diversité des activités commerciales et artisanales, de lutter contre la transformation des locaux commerciaux en bureaux, logements ou agences bancaires et de faciliter la venue et l'installation de nouveaux commerces dans ce secteur urbain fragilisé.

Considérant qu'il convient de confirmer le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat défini précédemment. Ce dernier s'applique aux locaux commerciaux et artisanaux situés rue de la République compris entre la rue des Valets et l'Avenue Coty (plan en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité par 28 votes Pour :

- **abroge la délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2005 relative à l'instauration du périmètre de préemption pour les commerces de proximité,**
- **décide d'appliquer le périmètre du droit de préemption sur les fonds artisanaux, de commerce baux commerciaux et les terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1000 mètres carrés à l'intérieur du périmètre défini précédemment,**
- **exerce ce droit de préemption au nom de la Commune de Franqueville-Saint-Pierre,**
- **décide que la commune de Franqueville-Saint-Pierre est désignée comme le bénéficiaire de ce droit de préemption.**
- **donne délégation à Monsieur le Maire par cette délibération pour exercer au nom de la commune ce droit de préemption.**

INFORMATIONS

- Coronavirus :
 - Informations sur le site et au panneau lumineux
 - Affiches pour prescriptions à suivre par anticipation
- Centre aquatique : lancement du dossier de consultation aux entreprises la semaine prochaine.
- Les procédures judiciaires en cours à l'encontre de l'ancien Maire et l'ancien Directeur des Services Techniques font l'objet d'un report.
- Installations sportives du Lycée Galilée classées par la Fédération française d'Athlétisme « Espace Initiation » (installation utilisée pour les animations des catégories pour des jeunes de moins de 16 ans).

ANIMATIONS COMMUNALES DU 18 JANVIER AU 22 MARS

Mars 2020

10 mars 2020 –de 15h à 19h – Salle Marcel Ragot.
Don du Sang organisé par l'EFS

13 mars 2020 –20h30 - Espace Bourvil.
Théâtre « L'Artn'acoer » organisé par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre

14 mars 2020 –Salle Marcel Ragot.
Saint Patrick organisée par Europe Inter Echanges

15 mars 2020.
1^{er} tour des élections municipales

Du 16 au 20 mars 2020 – Espace Bourvil.
Bourse aux vêtements organisée par l'association Arts & Loisirs

Avril 2020

3 avril 2020 –20h - Espace Bourvil.
Festival Blues Notes organisé par l'Association Passerelle

4 avril 2020 –10h à 11h30 - SIVOM.
Chasse aux oeufs organisée par le Conseil Municipal des Enfants

Du 27 avril au 16 mai 2020 – Hall Hôtel de Ville.
Exposition photographique organisée par les Artistes Franquevillais et la Ville de Franqueville-Saint-Pierre

Mai 2020

8 mai 2020 –Monument aux Morts.
Commémoration du 8 mai organisée par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre

17 mai 2020 –Parking Super U.
Foire à tout organisée par Anim'Action

30 et 31 mai 2020 –Place des Anciens Combattants.
Franquevillade à la plage organisée par la Ville de Franqueville-Saint-Pierre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.
La parole est ensuite donnée au public.